

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

**Coopération décentralisée avec le Vénézuéla - Programme 2005/2009 -
Concours financier de l'Etat et de l'Union Européenne - Autorisations.**

Monsieur VALADE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article L 112-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité aux collectivités locales et à leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France, de conclure des conventions avec des collectivités étrangères.

Pour soutenir et encourager ces actions de coopération décentralisée, l'Etat et l'Europe peuvent apporter aux collectivités locales des financements sous forme de subventions.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a établi, comme elle le fait depuis 1998, un programme 2005/2009 de coopération décentralisée avec plusieurs municipalités vénézuéliennes.

1 – Accord-cadre 2005/2009 : projets prioritaires

Ce programme 2005/2009 a été arrêté par délibération n° 2005/0565 du 8 juillet 2005 déterminant des projets prioritaires et des domaines d'actions.

. Pour mémoire, l'accord-cadre prévoit la réalisation de 4 projets prioritaires :

- Mairie de Lagunillas : amélioration du captage, du stockage et de la distribution de l'eau potable
- Mairie de Lecheria : requalification du système de transport et de régulation du trafic
- Mairie de Caroni : mise à jour des plans de développement urbain (PDUL, POU) et approfondissements thématiques (voirie, inondations, transports...)
- Mairie de Merida : définition du plan de rénovation du centre historique et du plan de déplacement associé

2 – Réseau de collectivités Franco-Vénézuéliennes et subvention de l'Union Européenne (pour mémoire)

- Rappel subventionnement obtenu :

Dans le prolongement de l'accord-cadre et suite à l'appel à projets lancé par l'Union Européenne, la CUB associée aux intercommunalités de Barinas et El Tigre, a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Union Européenne qui a reçu une réponse favorable fin 2006.

Ce réseau portant sur les thèmes prioritaires précités ainsi que sur celui des déchets, a pour objectif de faire partager à d'autres collectivités françaises et vénézuéliennes les acquis de l'expérience de la coopération avec la CUB.

A ce titre, les intercommunalités de Barinas et El Tigre sont les chefs de file de ce réseau.

Le montant de la subvention de l'Union Européenne s'élève à 60 000 €. L'action est subventionnée sur 2 années (48 000 € ont été reçus en 2007 la première année, puis 12 000 € seront versés en 2008). Cette subvention représente 25,56 % du montant prévisionnel des dépenses. La subvention sera partagée entre les collectivités vénézuéliennes et la CUB, au prorata des dépenses engagées et dans la limite du montant prévisionnel.

Par délibération n° 2006/0968 Monsieur le Président a été autorisé à percevoir cette subvention européenne.

3 – Aide de l'Etat

L'Etat, au travers des crédits du Ministère des Affaires Etrangères a lancé fin 2006 un appel à contrat triennal pour les années 2007/2009. Le soutien annuel du Ministère des Affaires Etrangères sur ces projets est de 42 000 €, soit 126 000 € pour la période, ce qui représente près de 40% des dépenses.

Aussi, au regard de l'intérêt porté par l'Etat et l'Union Européenne sur les projets de coopération de la CUB avec les collectivités vénézuéliennes d'une part, et de l'intérêt que représentent ces aides pour la poursuite des projets d'autre part, il vous est proposé de bien vouloir autoriser le Président :

- à percevoir le concours financier de 42 000 € annuel sur la période 2007/2009 attribué par M. le Préfet de Région pour les actions menées dans le cadre du programme de l'année 2007 en faveur des collectivités vénézuéliennes,

- à effectuer toutes démarches en relation avec l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 FÉVRIER 2008**

PUBLIÉ LE : 12 FÉVRIER 2008

M. MICHEL SAINTE-MARIE